DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE

Au coeur de l'île, rayonne!
COMMUNE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2026

AFFAIRE N°2026-CM/039 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION REUNION DES TALENTS

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 15 avril 2026.

La convocation du conseil municipal avait été faite le 31 mars 2026.

Le nombre des membres en exercice : 29

Présents : 28
Absents : 01
Représentés : 00
Total des votes : 28

Le Maire,

MAIRIE DE SALAZIE Ile de la Réunion

Sidoleine PAPAYA

L'an deux mille vingt-six, le 14 avril, le conseil municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Sidoleine.

Etaient présents : PAPAYA Sidoleine – DAMOUR Marcel – GEVIA Marie Catherine – MOREAU Jules Mario – HOAREAU Marie Nathalie – PAUSE Benjamin – ELISABETH Marie Jeanne – LUCILLY Harry – HOAREAU Séverine – GARRYER Patrick – MANORO Séverine – BOYER Elysée – TECHER Sophie – HOAREAU Landry – COURTEL Larissa – MAILLOT Gilbert – DALLEAU Hugory – NOURRY Adèle – PAYET Fabien – PLANTE Jessie – TECHER Paulin - BONHOMME Ghislaine – GABOU Gilles – BIZINECHE Elodie – CHARLEMAGNE Thierry – DE GERUS Thierry - LEBRETON Layna – ARMAND Jimmy.

Etaient absents : SINAPIN Marie Jacqueline

Ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom : Aucun

Est désigné secrétaire de séance : PAYET Fabien

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le 22.04.2026

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260414-2026-CM-039-AI
Date de télétransmission : 21/04/2026
Date de réception préfecture : 21/04/2026

IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

Le festival ARLEO revient en 2026 pour la troisième édition avec pour thématique « génération fertile », qui se tiendra à Hell-Bourg du 08 au 10 mai.

Depuis sa création, ARLEO s'attache à faire du cirque de SALAZIE un territoire de création, de rencontre et de transmission en favorisant le dialogue entre artistes, habitants, acteurs économiques et scolaires.

Après les éditions de 2022 et 2024 qui ont rassemblé plus de 4 000 visiteurs et mobilisé près de 50 artistes en résidence, le festival poursuit son ancrage et son ambition de développement culturel durable.

En soutenant ARLEO, la commune réaffirme son engament en faveur d'une culture vivante, accessible à tous, porteuse d'identité et d'avenir pour le cirque de SALAZIE.

Aussi, la collectivité entend renouveler la convention d'objectifs et de moyens avec l'Association Réunion des talents au titre de l'année 2026 dans les mêmes conditions que lors des précédentes éditions ; 50 000 € de subvention d'exploitation et le soutien en moyens logistiques.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

DECIDE :

Après avoir délibéré, **à la majorité - 25 voix pour – 1 contre - 2 abstentions**

ARTICLE 1 :

- **D'approuver l'attribution d'une subvention de 50 000 € pour l'année 2026 à l'Association Réunion des talents.**

ARTICLE 2 :

- **D'autoriser l'inscription de cette dépense au budget communal 2026, chapitre « Autres charges de gestion courante ».**

ARTICLE 3 :

- **D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

Ont signé au registre des délibérations :

Le secrétaire de séance,

PAYET Fabien

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE SALAZIE
Ile de la Réunion

Sidoleine PAPAYA

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260414-2026-CM-039-AI
Date de télétransmission : 21/04/2026
Date de réception préfecture : 21/04/2026